

MR

HH für Rappard
MR

Monsieur Keller
Service de coopération technique

s.C.41.103.2.- GE/vn

+ 946.-

ku

Compte rendu

de la Conférence du 30 août 1961 sur le recrutement
d'experts suisses pour des tâches économiques et
financières à l'étranger

- Présidence: M. le Ministre Kohli
- Participants: MM. Weitnauer)
 Bauer) Division du Commerce
 Hofer)
- Pedotti OFIANT
- Hummler Délégué aux possibilités de
 travail
- Motta)
 Leemann) Banque Nationale Suisse
- Hohl)
 Lusser) Association suisse des banquiers
- Keller)
 Messmer) Coopération technique
- Maillard Division des Organisations
 internationales
- Hess)
 Geiser) Section économique et
 financière

M. Kohli

ouvre la conférence et attire l'attention des participants sur l'importance qui revient au problème du recrutement et de l'envoi à l'étranger d'experts suisses en matière économique et financière. Les pays sous-développés ont besoin de notre aide dans ce domaine et la Suisse, pas plus que d'autres pays, ne saurait se dérober à leur appel. Notre pays tout particulièrement peut et doit, pour des raisons qui tiennent à ses particularités, jouer un rôle appréciable à ce sujet.

Nous n'avons souvent pas été en mesure, ces derniers temps, de donner suite à des demandes d'experts. Nous sommes réunis ici pour voir de quelle façon nous pouvons remédier à cette situation et organiser le travail à entreprendre sous ce rapport.



M. Keller

se rallie à l'opinion de M. Kohli. De nombreux pays nous demandent des experts économiques et/ou financiers. Nous avons non seulement tout intérêt, mais également une obligation morale à trouver une solution - malgré le suremploi. Un exemple à citer est celui de l'institution créée par les milieux suisses de l'assurance pour la formation d'experts.

M. Motta

limite ses considérations aux experts financiers. On ne peut faire appel qu'à des professionnels possédant une grande expérience des affaires (en principe exclus: les professeurs et les théoriciens, les débutants dans la carrière et encore, pour raisons de santé et de climat, les gens d'un âge trop avancé). Notre choix devrait donc pouvoir se porter sur ceux qui se trouvent précisément déjà attelés à des tâches importantes en Suisse. Or, il est extrêmement difficile de libérer de tels spécialistes de leurs présentes fonctions. On ne trouvera donc que rarement une solution.

Une question à étudier est celle de la formation de stagiaires étrangers en Suisse. Il existe sous ce rapport l'exemple des cours d'administration organisés à Sion et à Fribourg pour certains étudiants de pays africains. Mais les expériences faites, par exemple à la Banque nationale, avec des stagiaires d'Afrique ont été désastreuses; ces gens viennent en Suisse avec un bagage tout à fait insuffisant. Nous devrions pouvoir ouvrir une sorte d'école où de tels stagiaires pourraient suivre des cours d'adaptation pendant deux à trois mois, avant de passer au travail pratique dans les banques. On trouverait des suggestions intéressantes à ce sujet dans le programme mis au point pour la Banque centrale du Congo. Resterait à savoir comment nous pourrions financer un tel "pré-stage". La plupart des stagiaires venant de pays africains de langue française, l'école en question devrait être érigée en Suisse romande (Genève, Lausanne ou Neuchâtel). Participation aux cours: environ 10 - 12 stagiaires. Professeurs: à choisir parmi le personnel des banques ou encore les spécialistes enseignant dans les écoles d'apprentissage commercial.

M. Motta suggère que cette affaire d'école soit prise en mains par l'Association suisse des banquiers.

M. Kohli

Nous venons de penser avant tout aux pays sous-développés. Il y a lieu d'étendre le cadre de la discussion et d'y inclure aussi les pays "partiellement développés" (avec des cadres d'un niveau plus élevé).

M. Hohl

Nous ne devons pas nous faire d'illusions. Les experts financiers qu'on peut nous demander ne sont en général pas disponibles, parce qu'il n'est présentement pas possible de les enlever de leur place de travail. Pour ce qui est de la formation

de stagiaires étrangers en Suisse, nous avons fait des expériences décourageantes. Cependant, la proposition de M. Motta mérite de retenir notre attention. Remarque, en passant: pas de stagiaires du Proche et Moyen-Orient, pour des raisons de discrétion (espionnage bancaire).

M. Weitnauer

souligne à son tour l'importance nationale qui revient au problème. Il faut que l'on trouve une solution. L'action de propagande dans ce domaine doit encore être poussée.

Où peut-on trouver des experts économiques? Dans l'administration: parmi les diplomates; dans l'économie privée (par l'intermédiaire du Vorort); parmi les secrétaires d'associations et les spécialistes au service de grandes entreprises.

Du point de vue de l'expert prêt à se rendre à l'étranger, le montant du salaire ou des honoraires ne joue sans doute pas un rôle primordial; mais l'intéressé tiendra surtout à ne pas être désavantagé sur le plan de la carrière (il craint le "Qui va à la chasse perd sa place").

En procédant systématiquement et en faisant appel aux bonnes volontés, on devrait arriver à des résultats concrets.

M. Kohli

Une question qui vient d'être posée en passant est celle de la mise à contribution, dans certains cas, des Suisses à l'étranger. Pour ce qui est des expériences désastreuses faites avec certains stagiaires, il y a lieu d'en tenir compte dans nos plans, mais ce ne serait pas une raison de ne pas s'atteler à la tâche.

M. Hummler

partage l'avis de M. Weitnauer sur l'importance de la tâche à accomplir. L'organisation devrait être coordonnée par M. Keller. Il faut faire appel à l'idéalisme. Concernant la question d'une école pour stagiaires étrangers, on pourrait peut-être prendre contact avec l'ECADE (Ecole européenne pour la formation des cadres de l'entreprise), qui est en instance de réorganisation. Un point sur lequel il y a également lieu d'attirer l'attention: les institutions internationales ou autres faisant appel à la Suisse pour la désignation d'experts devraient avoir plus d'égards à l'endroit des candidats, mêmes jeunes, et au moins leur donner une réponse (ce qui n'est pas toujours le cas).

M. Pedotti

Nous sommes tous d'accord qu'il s'agit d'un problème important. Sur le plan pratique, il faut nous rendre compte qu'il y a peu de chance, compte tenu de la conjoncture actuelle, qu'un employeur marque d'emblée son accord pour l'envoi d'un spécialiste

de son entreprise. On a fait certaines expériences favorables en cherchant à atteindre directement les candidats possibles ou en passant par des hautes écoles et institutions de ce genre. Pensons aussi aux Suisses à l'étranger: aux Etats-Unis se trouvent présentement environ mille jeunes Suisses. Comme M. Weitnauer l'a dit, la carrière des "détachés" doit rester assurée.

M. Maillard

A son avis, il y a une distinction à faire - pour ce qui est des experts demandés par les Nations Unies - entre les cas où la nationalité importe peu et ceux où elle joue un rôle. Ces derniers cas sont particulièrement intéressants pour la Suisse.

M. Leemann

On aurait avantage à désigner comme experts des gens à la fois jeunes et capables. Il est cependant indispensable que l'employeur soit orienté au moins au même moment où l'employé est approché.

M. Hohl

cite un cas où un excellent candidat, fort bien qualifié quoique relativement jeune, avait été proposé comme expert. La candidature a été écartée pour raison d'âge!

M. Motta

Il ne devrait pas être trop difficile de trouver des experts économiques. En revanche, les experts financiers sont rares. Pour ce qui est de ces derniers, une solution à brève échéance ne saurait guère être envisagée, les intéressés n'étant pas en nombre suffisant. Mais, à longue échéance, il s'agirait de former de tels experts, prenant en considération d'ailleurs l'intérêt que nous aurions à pourvoir des postes importants dans des filiales bancaires à l'étranger.

M. Kohli

Conclusions: Nous devons nous occuper sérieusement du problème. Il se décompose en trois parties:

- experts financiers,
- experts économiques,
- formation de stagiaires étrangers.

Il y a lieu de désigner deux centres de coordination, qui feront le pont avec les milieux suisses à approcher:

- 1) Le Service de coopération technique, pour la formation de stagiaires. Sous ce rapport, étudier tout particulièrement l'idée, soumise par M. Motta, d'une école ou institution spéciale (M. Keller s'y intéresse vivement, le côté financier ne pose pas de problème). M. Keller s'occupera de l'affaire sur le plan général et financier, et l'Association suisse des banquiers, pour autant qu'elle marque définitivement son accord, de la partie technique.
- X 2) La Section économique et financière, pour la recherche et la désignation d'experts économiques et financiers.

X mussar d'abord wird sich mit
den Suche & Auswahl von Experten

Tel. 44 from Geneva n. 13.9.61

Professoren